



Direction Départementale des Territoires
à l'attention de Mme C. Meyruey
37 Bd Henri Dunant CS 80140
71040 Mâcon Cedex

Lettre RAR

Objet : URGENT signalement destruction de zone humide imminente

Madame,

Pour construire son établissement scolaire privé hors contrat, l'association Réseau Excellence Ruralités est sur le point de démarrer des travaux dans une zone humide, sur la commune d'Etang-sur-Aroux.

La presse a annoncé que les travaux pour installer les préfabriqués commenceront sur le terrain dès lundi 23 juin 2025, Mme de Seroux, future directrice de l'établissement Le Cours Vauban ayant déclaré que « *pour le moment, rien n'indique que c'est une zone humide* »... (pièce n° 1 article presse du 20 juin 2025).

Or il ressort du PLUi en cours d'élaboration que le terrain pour lequel le permis de construire n° PC 71192 24 M0006 du 9 décembre 2024 a été délivré, situé au 22 rue des Guillemaux, est bien une zone humide (pièce n° 2 Extrait du PLUi et pièce n° 3 Plan masse du projet).

L'attention du pétitionnaire avait été attirée sur ce point par la DDT dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire (pièce n° 4). Mais visiblement, l'association a préféré ne pas se renseigner sur la présence de la zone humide. Elle s'apprête à commettre le délit de destruction de zone humide en connaissance de cause, ou par négligence délibérée, ce qui revient au même.

Nous, association France Nature Environnement 71 et le collectif Morvan Mobilisation Solidaire, vous demandons d'intervenir au plus vite pour éviter cette destruction et sanctionner l'association si les travaux commencent effectivement, comme annoncé.

De notre côté, nous déposerons une plainte s'il le faut et engagerons les voies de droits utiles pour faire cesser ces agissements au mépris de l'environnement, qui augurent mal du caractère citoyen du projet de l'établissement Cours Vauban.

Parallèlement, nous adressons le même courrier à Monsieur le préfet, à M. le maire de la commune d'Etang-sur-Aroux et à Mme la présidente de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, qui nous lisent en copie, ainsi que l'OFB.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

Signatures

Jean André Guillermin, pour le bureau collégial de FNE 71

Dr Chloé LOYER

Pour le Collectif Morvan Mobilisation Solidaire



Copie à :

- Préfet de Saône et Loire - sp-autun-pref71@saone-et-loire.gouv.fr
- M. le maire de Etang-sur-Arroux - dominique.commeau@mairieetangsurarroux.fr
- Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan - marie-claude.barnay@grandautunoismorvan.fr
- Office Français de la Biodiversité - sd71@ofb.gouv.fr.

Pièces de référence :

1. Article du Journal de Saône-et-Loire du 20 juin 2025, page 4.
2. Extrait du PLUi, OAP n°49 à Etang sur Arroux sur la parcelle OF0133
3. Plan masse du projet de l'association Excellence ruralité sur la parcelle OF0133.
4. Extrait du permis de construire n° 71192 24 M0006